

ENVIRONNEMENT

«J'apprends à la métropole nantaise à prévenir les risques»

La mission d'Isabelle Besançon consiste à former à la gestion des risques l'ensemble des acteurs de la communauté urbaine de Nantes et à doter les 24 communes des outils ad hoc.

Isabelle Besançon est chef de projet à la mission risques et pollutions de la communauté urbaine de Nantes. Créé en 2003, ce poste s'inscrit dans le cadre de la compétence que s'est attribuée, dès 2001, Nantes Métropole en matière de prévention des risques naturels et technologiques majeurs et de lutte contre les pollutions.

Anticipant la loi de Modernisation de la sécurité civile d'août 2004, la communauté urbaine de Nantes a, dès sa création, adopté une attitude offensive dans ce domaine, gardant en mémoire un sinistre de 1987. À l'époque, l'incendie d'un stock d'engrais avait provoqué un nuage toxique nécessitant l'évacuation d'une partie des habitants de huit communes. Depuis cet incident, la solidarité intercommunale en matière de prévention et de gestion des risques est devenue une priorité.

« Il s'agit d'agir sur toute la chaîne du risque, afin de diminuer la vulnérabilité de notre territoire comme de nos organisations », explique Isabelle Besançon. Généraliste de l'environnement (elle a une maîtrise en aménagement du territoire complétée par un DEA sociétés, aménagement et développement local), elle s'est formée « sur le tas » à la gestion des risques. Sa mission : mener une réflexion de prévention en amont, construire et mutualiser les outils nécessaires à la gestion d'une éventuelle crise, et créer une dynamique entre les acteurs. Prévenir, c'est d'abord intégrer la problématique des risques à la stratégie de planification urbaine. « L'objectif est d'éviter que les problèmes n'arrivent en intervenant notamment dans la gestion de l'espace. Lors de la révision du plan local d'urbanisme, par exemple, on évitera qu'une zone d'habitat soit aménagée à côté d'une zone industrielle. » Isabelle

CE QU'ELLE APPRÉCIE

« Tisser des partenariats et des relations de confiance, animer des réseaux d'acteurs en étant "facilitatrice" sont sources de grande satisfaction. »

CE QU'ELLE PENSE

« Développer la culture du risque par la responsabilisation de tous est un enjeu majeur des années à venir. »

TENDANCE

La loi de Modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a constitué une avancée notable. Elle a en effet, pour la première fois, donné aux intercommunalités une légitimité en matière de gestion des risques. L'article 13 les autorise notamment à créer un plan intercommunal de sauvegarde.

Besançon coordonne également un observatoire qui permet de disposer d'une cartographie des risques menaçant les 24 communes de la communauté urbaine. Cette base de données localise les aléas (zones inondables, entreprises à risques, axes de transports des matières dangereuses...), les équipements publics, etc. Un outil d'aide à la décision pour les élus.

La gestion des risques à l'échelle intercommunautaire passe aussi par une mutualisation des moyens pour optimiser leur efficacité. Ainsi, Isabelle Besançon a participé à l'élaboration d'un plan de mobilisation de la logistique communautaire qui vise à réaliser un inventaire des moyens humains et techniques mis à la disposition des maires ou du préfet en cas de crise. Elle assiste également les communes dans la réalisation de leur plan communal de sauvegarde, l'outil permettant de gérer la crise lorsqu'un sinistre se produit. Dans ce cadre, son intervention consiste à les aider à monter des exercices de simulation de crise tel que les oblige la loi du 13 août 2004. L'animation est une des composantes majeures de la mission d'Isabelle Besançon, car « les communes n'ont

pas de spécialistes en management des risques ». Tous les deux mois, elle anime un groupe de travail avec les référents risques de chaque commune et monte des sessions de formation réunissant des élus et des techniciens. Cette approche globale est une première dans l'univers de l'intercommunalité. ●

FABIENNE PROUX, À NANTES

AVIS D'EXPERT

PATRICE DAVERAT, responsable de la prévention à la Smacl
« Transversalité et suivi sont essentiels »

- La gestion de risques doit suivre le mouvement de la coopération territoriale. Même si le maire ne doit pas oublier les risques qui lui sont propres.
- L'important est qu'une compétence soit identifiée de la façon la plus transversale possible, comme aide à la décision des élus dans la définition et la coordination des plans de prévention, mais aussi – et peut-être surtout – dans le suivi de leur application.
- Le pire ennemi, c'est la routine. Les mauvaises habitudes ont la vie dure. Insidieusement, elles refont toujours surface et il ne faut jamais gratter très loin pour les retrouver à l'origine de la plupart des sinistres. C'est pourquoi l'assureur territorial ne peut que se féliciter d'avoir un risk manager parmi ses interlocuteurs privilégiés dans une commune !



Isabelle Besançon agit sur toute la chaîne du risque pour prévenir une crise sur les communes nantaises.

PHOTO STÉPHANIE FUENTES